PARTIE B – Renseignements propres aux mandats

Prospectus simplifié daté du 13 juin 2019

Mandat privé canadien de dividendes CI (parts des catégories A, F et I)
Mandat privé de base d'actions mondiales CI (parts de catégorie I)

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Mandat privé canadien de dividendes CI.....1
Mandat privé de base d'actions mondiales CI.....4

Mandat privé canadien de dividendes CI

Détail du mandat

Type de mandat	Actions canadiennes
Date de création **Catégorie A** **Catégorie F** **Catégorie I**	 17 juin 2019 17 juin 2019 17 juin 2019
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Devrait constituer un placement admissible pour les régimes enregistrés
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le mandat fait-il?

Objectif de placement

Le mandat a comme objectif de placement de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres canadiens qui font fructifier le capital investi par les actionnaires.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Le mandat cherche à investir dans des sociétés de haute qualité et durables qui peuvent augmenter leur valeur intrinsèque et procurer des dividendes ou racheter des actions. Le conseiller en valeurs choisit des sociétés présentant des niveaux de rentabilité prévisibles et croissants dont les rentrées de revenus courantes pourraient donner lieu à des dividendes et offrir une plus-value du capital.

Le conseiller en valeurs a recours à une méthode d'analyse fondamentale ascendante pour constituer un portefeuille diversifié de sociétés canadiennes de haute qualité. Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs détermine s'il offre une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le mandat devrait généralement se composer de 25 à 40 titres de capitaux propres et de titres de capitaux propres connexes qui ne seront pas investis à l'extérieur du Canada.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - se couvrir contre les pertes résultant des fluctuations du cours de ses placements;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements additionnels;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel (veuillez vous reporter à la rubrique « *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Quels types de placement le mandat fait-il?* » de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir jusqu'à 15 % de son actif dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la

même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Le mandat effectuera des ventes à découvert pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique« *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Quels types de placement le mandat fait-il?* » de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC (veuillez vous reporter à la rubrique « *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Quels types de placement le mandat fait-il?* » de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut s'engager dans des opérations fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

En vertu d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le mandat peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« **indice sous-jacent** ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le mandat doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique « *Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* » de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le mandat?

Un placement dans le mandat pourrait être assujetti aux risques suivants :

- le risque lié à la diminution du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié au taux d'intérêt

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme*? *– Risque et rendement éventuel* » de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce mandat?

Le mandat pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat d'actions uniquement canadiennes;
- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique « *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le mandat? – Méthode de classification du risque* » de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si, au cours d'une année, le mandat réalise un revenu et des gains en capital supérieurs à ses distributions mensuelles de l'année, il distribuera l'excédent au mois de décembre de l'année en question. **Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le mandat a gagné, la différence constituera un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* » de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du mandat pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du mandat directement, mais ils réduiront les rendements du mandat. Aucune information concernant les frais du mandat ne peut être donnée puisque celui-ci est nouveau et n'a pas terminé un exercice financier. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais payables directement par vous* » de la partie A du prospectus simplifié.

Mandat privé de base d'actions mondiales CI

Détail du mandat

Type de mandat	Actions mondiales
Date de création **Catégorie I**	17 juin 2019
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le mandat fait-il?

Objectif de placement

Le mandat a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés situées partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs a recours à une méthode d'analyse fondamentale ascendante pour constituer un portefeuille diversifié de sociétés de haute qualité et durables présentant des niveaux de rentabilité prévisibles et croissants qui peuvent augmenter leur valeur intrinsèque.

Pour atteindre son objectif, le mandat :

- détiendra principalement des titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés situées partout dans le monde;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif dans des sociétés situées dans des marchés émergents;
- peut investir jusqu'à 20 % de son actif au moment du placement dans des sociétés dont la capitalisation boursière est d'au plus 5 milliards de dollars américains;
- peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des sociétés situées au Canada.

Le mandat devrait généralement se composer de 25 à 40 titres de capitaux propres et de titres de capitaux propres connexes.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - se couvrir contre les pertes résultant des fluctuations du cours de ses placements et l'exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements additionnels;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel (veuillez vous reporter à la rubrique « *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Quels types de placement le mandat fait-il?* » de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir jusqu'à 15 % de son actif dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique « *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Quels types de placement le mandat fait-il?* » de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC (veuillez vous reporter à la rubrique « *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Quels types de placement le mandat fait-il?* » de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique « *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Quels types de placement le mandat fait-il?* » de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut s'engager dans des opérations fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

En vertu d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le mandat peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« **indice sous-jacent** ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le mandat doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique « *Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* » de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le mandat?

Un placement dans le mandat pourrait être assujetti aux risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux devises
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique « *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme*? – *Risque et rendement éventuel* » de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce mandat?

Le mandat pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat concentré d'actions mondiales;
- vous cherchez le potentiel d'une croissance du capital;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique « *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le mandat? – Méthode de classification du risque* » de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « *Information propre à chacun des mandats décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* » de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du mandat pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du mandat directement, mais ils réduiront les rendements du mandat. Aucune information concernant les frais du mandat ne peut être donnée puisque celui-ci est nouveau et n'a pas terminé un exercice financier. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais payables directement par vous* » de la partie A du prospectus simplifié.

CI Investments Inc.
2, rue Queen Est
Vingtième étage
Toronto (Ontario) M5C 3G7

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des mandats dans la notice annuelle, les aperçus du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers des mandats. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1 800 792-9355, en envoyant un courriel à servicefrancais@ci.com ou en vous adressant à votre représentant.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les mandats, y compris les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Web de CI Investments Inc., au www.ci.com, ou à l'adresse www.sedar.com.

MANDAT PRIVÉ CANADIEN DE DIVIDENDES CI
MANDAT PRIVÉ DE BASE D'ACTIONS MONDIALES CI